

COMITE HYGIENE ET SECURITE DU 1^{er} JUILLET 2013

La réunion du Comité d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail du Finistère s'est tenue le 1^{er} juillet 2013 à partir de 9h30 dans les locaux du Centre des Finances Publiques de Châteaulin.

Les représentants **FO DGFIP29** en CHS-CT ont tenu à faire une déclaration liminaire afin de cadrer l'exercice de leur mandat et rappeler quelques points forts qui structurent leur action.

Puis l'ordre du jour a été abordé sur les points suivants :

- *Examen du budget 2013*
- *Rapport du médecin de prévention et présentation des fiches de risques professionnels*
- *Fiches d'accident, de signalement, compte-rendu du groupe de travail sur les exercices incendie et les rapports de l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail.*
- *Etudes des rapports de visites des délégations du CHS-CT*

Examen du budget 2013 :

Concernant le budget du CHS-CT, la dotation avoisine les 170 000 €. Différentes actions ont été proposées. Les formations conservent un rôle essentiel dans la prévention des risques professionnels. Les représentants **FO DGFIP29** ont souhaité que des conférences soient organisées sur le thème de la souffrance au travail. Nous estimons qu'il est nécessaire dans l'état actuel des services, de sensibiliser les agents le plus largement possible sur ce sujet. Selon nous, le CHS-CT est pleinement dans son rôle dès lors qu'il s'agit de faire de la pédagogie sur la santé des personnels.

Comme indiqué dans notre déclaration liminaire, l'exemplarité doit présider à l'utilisation des crédits même si nous ne sommes pas fermés à la notion de complémentarité dans le cadre d'actions prévues dans le programme d'action de la Direction et définies comme prioritaires par les orientations ministérielles.

En revanche, nous avons à nouveau rappelé la nécessité de ne pas utiliser les crédits du CHS-CT pour pallier aux insuffisances de la dotation générale de fonctionnement notamment par des opérations d'entretien des locaux qui devraient normalement incomber à la Direction.

FO DGFIP29 considère également que les crédits du CHS-CT n'ont pas non plus vocation à financer des études anticipant des réformes de services ou de structures.

C'est pour cela que nous avons émis de sérieuses réserves sur certaines de ces actions.

Rapport du médecin de prévention et présentation des fiches de risques professionnels :

Le rapport du médecin de prévention, qui reprend l'ensemble de son activité sur l'année écoulée, apporte de précieuses informations. Les pathologies les plus fréquemment rencontrées lors des visites sont les psychopathologies liées à la souffrance au travail (60% des pathologies recensées) ou aux difficultés rencontrées par un certain nombre de collègues dans leur environnement de travail. Viennent ensuite les affections rhumatologiques dont les troubles musculo-squelettiques. Ces derniers découlent du vieillissement de la population mais également du contexte professionnel (positions de travail) ; ils peuvent parfois aussi être la conséquence physique du stress.

La lecture de ce rapport démontre malheureusement que ces différentes pathologies ont tendance à s'installer pour devenir une habitude de vie au travail. Pour **FO DGFIP29**, un tel contexte est intolérable car nul ne devrait aller au travail pour souffrir !

Malgré l'affichage de notre Administration, les plans d'actions qu'elle mène ne sont pas à la hauteur de l'enjeu puisque c'est une approche d'accompagnement médicalisé qui est retenue sans

s'attaquer aux causes profondes du mal que sont : les suppressions d'emplois, les restrictions budgétaires, les réformes incessantes, la dévalorisation des fonctions.

Le rapport de la médecine préventive du Finistère souligne également qu'il est absolument nécessaire de développer une culture de la prévention des risques et que tout doit être fait pour éviter que la santé des agents ne soit altérée. Malheureusement, lorsque l'intégrité physique et/ou mentale d'un collègue est altérée, le caractère irréversible du problème est trop souvent avéré.

Cela rejoint nos revendications de travailler sur la prévention primaire pour éviter que les conséquences du mal être des agents s'installent profondément.

Si l'Administration a une lourde responsabilité en tant qu'employeur, chaque agent a aussi un rôle à jouer pour participer à une vigilance collective afin de préserver la santé de l'ensemble des personnels dans les services.

Fiches d'accident, de signalement, compte-rendu du groupe de travail sur les exercices « incendie » et les rapports de l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail :

Notre revendication maintes fois répétée d'obtenir les fiches accidents et les fiches de signalement a été enfin entendu. Ces fiches ont vocation à recenser les accidents de service qui ont frappé nos collègues pour analyser l'origine des problèmes et les types d'actions à déployer pour y remédier.

Le point sur les rapports des exercices « incendie » a été l'occasion, pour les représentants **FO DGFIP29**, d'alerter l'Administration sur toute l'attention qu'il y a lieu de leur porter. S'exercer, c'est pouvoir être plus efficace en cas de nécessité. Collectivement, nous avons tous des progrès à faire pour améliorer l'évacuation des locaux et nous avons rappelé la nécessité d'effectuer un état des lieux général sur la sécurité incendie et de réaliser les exercices sur tous les sites de la DDFIP.

FO DGFIP29 était demandeur de formations des guides et des serre-files qui seront financées cette année par le CHS-CT du Finistère. L'Administration s'est également engagée à assurer un meilleur suivi de la prévention incendie.

Concernant les rapports de l'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail, l'Administration s'est aussi engagée à répondre de façon plus précise aux observations émises. L'inspectrice a pour tâche de rappeler les règles qui s'appliquent en matière de normes et de s'assurer que les locaux y répondent. Or, sur les différents sites visités, il s'avère que des mesures devraient être prises et ne le sont pas toujours.

Il est important que l'Administration s'engage **d'avantage** et que les réponses aux observations de l'ISST soient systématiquement communiquées aux représentants des personnels afin de s'assurer que l'Administration respecte ses obligations.

Etudes des rapports de visites des délégations du CHS-CT :

Nous avons ensuite évoqué les visites de services et de postes réalisées, démarches initiées par **FO DGFIP29** depuis le mois d'octobre 2012. Cela a permis de clarifier la méthode de travail et de faire le point sur les éléments que nous avons pu noter.

Pour **FO DGFIP29**, il est nécessaire de poursuivre ces visites car elles permettent, non seulement de présenter les travaux du CHS-CT, mais aussi d'échanger avec les collègues sur les conditions de travail matérielles, organisationnelles et sur les contraintes inhérentes à leur environnement professionnel.

Les constatations recoupent des données connues par ailleurs (DUERP, visites syndicales) et font aussi régulièrement émerger des difficultés méconnues qui permettent aux représentants en CHS-CT d'interpeller l'Administration.

Les représentants **FO DGFIP29** ont également, à nouveau, proposé un nouveau calendrier de visites pour les prochains mois. Nous essayerons de coupler ces visites avec celles du médecin de prévention et de l'inspectrice santé et sécurité au travail dans la mesure de leurs disponibilités.

La séance a été levée à 16h00.

REPRESENTANTS FO DGFIP AU CHS-CT : Didier KERDONCUFF (SIE Châteaulin), Michelle GALLY (Brest BMO) , Murielle MORICCI (SIP Quimper Est) , Erick GUERRY (Permanent FO DGFIP29), Patrick VELIN (SIP Quimper Est).